

Association Chapitre XII  
« Le Relais Social Urbain de La Louvière »  
Régie par la loi du 08/07/76

LA LOUVIÈRE  
vous êtes au centre de tout

Héberge  
TOIT

Avec le soutien de  
la



Wallonie



Centralité autour de l'utilisateur  
Fraternité dans l'action

Place de la Concorde 15 à 7100 La Louvière  
064/88 51 89  
064/88 51 98  
secretariat@rsull.be

## Charte de projet :

### Le case manager s'engage à :

- Apporter une écoute attentive et bienveillante,
- Respecter le secret professionnel partagé ( avec les collaborateurs actifs).

### Le case manager propose :

- Un accompagnement visant l'entrée en logement,
- Un suivi personnalisé adapté au rythme de chacun,
- Une collaboration active avec les partenaires du réseau afin d'apporter une aide appropriée.

### La personne bénéficiaire de ce suivi s'engage à :

- Mobiliser ses capacités afin d'atteindre les objectifs définis avec elle,
- À être présente au rendez-vous fixé et, le cas échéant, à avertir de son absence,
- Faire preuve de transparence sur sa situation, ce qui devrait permettre d'établir une bonne relation de confiance; bien utile à la recherche de solutions aux différents problèmes pour lesquels une bonne collaboration est capitale.

**Il est possible de mettre fin à tout moment à l'aide proposée.**

**Signature :**